

Immobiliers et matériels		3
Filière	Artisanat, Commerce et Service	
Action	Modernisation et développement du commerce, de l'artisanat et des services	
Contexte	<p>Le territoire des Portes de la Creuse en Marche est marqué par la représentation largement dominante du secteur tertiaire qui concerne 71% des entreprises et concentre plus de 62% de l'emploi du territoire de la Communauté de communes. Au sein de cet ensemble, le domaine du commerce est le secteur le plus représenté (28,9% des entreprises) suivi du domaine des services aux particuliers (22,6%) et du secteur de la construction (16%).</p> <p>Ainsi, le maintien de l'offre de commerce, d'artisanat et de service est essentiel dans un objectif de structuration et d'appréhension de l'avenir du territoire.</p> <p>De plus, la communauté de communes est organisée autour de trois bourgs centres : Bonnat, Châtelus-Malvaleix et Genouillac, reconnus comme petits pôles urbains structurants, jouant un rôle de centralité indispensable à la santé socio-économique du territoire. Ainsi, ce maillage en trois bourgs centres concentre la majorité de l'offre commerciale, artisanale et de service parfois dans des bâtiments anciens. Aussi, il est important de redynamiser les centre-bourgs en attirant le consommateur par la qualité et la diversité de l'offre.</p> <p>L'enjeu est de maintenir sur le territoire une offre variée et de proximité tout en améliorant la performance des entreprises de l'artisanat, du commerce et du service.</p>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les projets de développement des entreprises commerciales, artisanales ou de services • Moderniser les entreprises de l'artisanat, du commerce et du service • Soutenir l'installation, le développement ou maintien des activités commerciales, artisanales et de services. 	
Bénéficiaires	TPE commerce, artisanat et service inscrites au RCS ou RM	
Partenaires associés	CMA CCI DDCSPP pour les mises aux normes	
Dépenses éligibles	<p>Dépenses liées au projet d'investissement et de croissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'acquisition de terrain ; • Les travaux de construction de bâtiments ; • Les travaux liés à l'agrandissement ou à la réhabilitation de bâtiment • Les travaux de mise aux normes (accessibilité, électricité, sécurité incendie, chauffage...) ; • Les travaux de nouveaux agencements et d'aménagements de mise aux normes matériels (cuisine, laboratoire, ...). 	

Dépenses inéligibles	<p>Petits matériels : meubles, stocks</p> <p>Dépenses courantes : renouvellement de matériaux usés, peintures, assainissement</p>
Nature de l'aide	<p>Le taux d'intervention s'élève à 30 % plafonné à 6 000€ d'aide.</p> <p>L'investissement minimal doit être de 5 000€.</p> <p>Cumul : CF</p> <p>1407/2013 de minimis</p> <p>SA 58995 RDI – pôle innovation</p> <p>1407/2013 de minimis</p>
Critères d'éligibilité (*en plus de ceux cités dans le règlement général)	<p>Lieu d'intervention : Bâtiment situé sur le territoire de la communauté de communes</p> <p>Bénéficiaires : TPE commerce, artisanat et service :</p> <ul style="list-style-type: none"> - moins de 10 salariés - chiffre d'affaires (CA) annuel ou bilan total inférieur à 2 millions d'euros <p>Entreprise créée depuis plus de trois ans</p> <p>La demande doit s'inscrire dans un projet de développement de l'entreprise : ce développement doit être visible par une prévision de l'accroissement du Chiffre d'Affaires, la création d'un emploi ou le développement d'une nouvelle activité.</p>
Documents à fournir pour la demande	<p>Formulaire</p> <p>Attestation de création INSEE</p> <p>Plan de financement</p> <p>Devis</p> <p>Prévision de développement de l'entreprise</p>
Documents à fournir pour la réponse	<p>RIB</p> <p>Devis signés / factures</p> <p>Etat récap des factures attesté par l'expert-comptable (à défaut : Relevés bancaires)</p>
Dossiers attendus	<p>Nombre de dossiers envisagés 2/an</p>
Calendrier	<p>Juillet 2021 → Mai 2026</p>